



Le 12 juillet 2013

Monsieur Gilles Dolbec, maire
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Objet : Pour un plan de conservation durable

Monsieur le maire,

Ces derniers mois, on a entendu certains membres du Conseil municipal de Saint-Jean s'indigner parce que les environnementalistes les talonnaient sur divers dossiers. « On ne fait jamais ça correct », « Ce n'est jamais assez (pour les écologistes) » disaient-ils. La réponse est : Non, ce n'est pas assez. On a tellement perdu de milieux naturels qu'il est normal qu'on s'accroche au peu qui reste. On peut d'ailleurs avec beaucoup plus d'à-propos retourner la question devant l'appétit apparemment sans fin des promoteurs. Quand est-ce que ce sera assez pour eux et pour les membres du Conseil actuel qui n'ont cessé de les supporter au fil des forêts radiées de la carte ? C'est comme si on voulait bâtir sur chaque pouce carré qui reste à Saint-Jean.

Comment peut-on penser que les actions de la Ville sont suffisantes lorsqu'elles sont le plus souvent faites à moitié? D'une part, la superficie actuelle du plan de conservation est insuffisante pour assurer le maintien de la biodiversité propre à notre région. D'autre part, les acquisitions faites dans

le cadre du Plan de conservation ne garantissent pas la conservation à perpétuité des milieux naturels visés.

Le Mouvement écologique a récemment commandé une recherche afin d'avoir l'heure juste sur l'état du dossier de conservation. Tous les titres des terrains acquis par la Ville ont été épluchés afin de voir comment ces terrains identifiés au Plan de conservation étaient protégés à long terme. Croyez-le ou non, malgré les millions investis pour protéger les milieux naturels, AUCUN lot n'était protégé par une disposition juridiquement durable au printemps 2013. Pour l'instant, seul un règlement municipal protège ces milieux naturels ; une décision du Conseil de Ville suffirait à les exposer au développement.

La Ville prévoit entreprendre des démarches pour faire déclarer les terrains acquis comme Réserves naturelles en milieu privé (RNMP), ce qui n'est pas mauvais en soi. Mais ce processus, qui peut prendre des années, met entretemps les terrains chèrement acquis en danger. D'ici à ce que ces RNMP soient accordées par le gouvernement du Québec, la Ville doit montrer sa bonne foi en mettant en place des mécanismes sérieux pour conserver les milieux naturels avant les prochaines élections municipales.

Les outils existent : copropriété indivise avec des organismes de conservation, servitudes de conservation perpétuelle dans lesquelles les fonds dominants sont contrôlés par des organismes de conservation, fiducie d'utilité sociale ou création d'un fonds pour la défense juridique et la gestion à long terme des zones conservées. Il est fondamental que des organismes de conservation jouent le rôle de chiens de garde de façon à mieux assurer la protection des milieux naturels acquis. Plusieurs organismes ont une expérience solide pour épauler les municipalités du Québec dans ce domaine.

Le Mouvement écologique offre sa collaboration pour faciliter la mise en œuvre de ces outils. Soyez assuré, Monsieur le maire, que vous entendrez les

applaudissements des environnementalistes si vous menez à terme cette démarche pour garantir la conservation à perpétuité des terrains acquis pour le plan de conservation.

Recevez, Monsieur le maire, nos meilleures salutations.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marc Jetten', with a stylized flourish at the end.

Marc Jetten

c.c. M. Luc Castonguay, directeur du Service d'urbanisme
Mme Francine van Winden, chef, Division Environnement